

Renouveler le CSE : maîtrisez les élections professionnelles

1/2 journée

Date-durée-lieu

Le mardi 05 juillet 2022
de 9h à 12h30 (3.50 h.)
En visioconférence

Tarifs :

400 € HT, 480 € TTC / personne

Prérequis/niveau :

- Adaptation à l'emploi
- Développement des compétences
- Remise à niveau des connaissances

Objectifs pédagogiques :

- Etablir le calendrier des étapes de l'organisation des élections professionnelles
- Maîtriser les différentes phases de l'organisation des élections professionnelles
- Préparer la négociation du protocole d'accord préélectoral
- Calculer la représentativité des organisations syndicales

Méthode pédagogique :

- En visioconférence
- Equilibre théorie/pratique
- Echanges
- Remise d'un support pédagogique
- Quiz et évaluation à chaud

Animateurs :

Michel DUHAUT
Anne Christine ROUSSET
Avocats associés DUHAUT AVOCATS

PROGRAMME

Introduction :

Quand doit-on renouveler son CSE ? Peut-on réduire ou proroger les mandats en cours ?

A – Le calendrier électoral

- Déterminer le niveau de mise en place du CSE : entreprise, établissements distincts, UES
- Déterminer l'opportunité de négocier un accord en amont des élections
- Identifier les différentes étapes de l'organisation des élections et les délais à respecter

B – La préparation des élections

- Calculer votre effectif, pourquoi ?
- Déterminer qui est électeur et éligible
- Inviter les organisations syndicales
- Préparer et négocier le protocole d'accord préélectoral

C - Le déroulement des élections

- Connaître le rôle de l'employeur
- Connaître le rôle du Bureau de vote
- Etablir et communiquer les procès-verbaux

D - La contestation des élections CSE

- La contestation des candidatures
- La contestation des listes électorales
- La contestation du résultat des élections